

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

États financiers intermédiaires

30 septembre 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité	2
Notes générales	13

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 16 novembre 2017x

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	30 septembre 2017 (non audité) \$	31 mars 2017 (audité) \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	305 688	383 001
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	-	57
Trésorerie	11 443	3 392
Souscriptions à recevoir	39	739
Sommes à recevoir sur la vente de titres	66 001	1 650
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	1 381	1 605
	384 552	390 444
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Instruments financiers dérivés		
Contrats de change	173	23
Sommes à payer sur l'achat de titres	-	1 769
Rachats à payer	89	97
Distributions à payer	-	12
Charges à payer	159	164
	421	2 065
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	384 131	388 379
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série B	239	244
Série O	383 892	388 135
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série B	22	22
Série O	35 245	35 014
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série B	10,95	11,16
Série O	10,89	11,09

États du résultat global (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	5 655	4 206
Dividendes	(21)	638
Prêts de titres	8	4
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(68)	(113)
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	764	1 729
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(8 387)	5 478
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	(7 623)	7 207
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	1 345	287
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(205)	(278)
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	1 140	9
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	(6 483)	7 216
	(909)	11 951
CHARGES		
Frais de gestion	985	773
Impôts étrangers retenus à la source	12	6
	997	779
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	(1 906)	11 172
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série B	(1)	8
Série O	(1 905)	11 164
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série B	(0,06)	0,39
Série O	(0,05)	0,40

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série B	244	228
Série O	388 135	279 870
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	(1)	8
Série O	(1 905)	11 164
DISTRIBUCTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série B	(3)	(3)
Série O	(4 925)	(4 048)
	(4 928)	(4 051)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série B	-	-
Série O	19 081	68 514
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série B	3	3
Série O	4 870	4 033
Rachat de parts rachetables :		
Série B	(4)	(2)
Série O	(21 364)	(22 967)
	2 586	49 581
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	(5)	6
Série O	(4 243)	56 696
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série B	239	234
Série O	383 892	336 566

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	(1 906)	11 172
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(5 655)	(4 206)
Dividendes	21	(638)
Impôts étrangers retenus à la source	12	6
Perte (gain) de change sur la trésorerie	68	113
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(2 109)	(2 016)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	8 592	(5 200)
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	123 262	102 897
Achats liés aux placements	(118 346)	(146 900)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(5)	19
Intérêts reçus (payés)	5 770	4 262
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	77	655
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	9 781	(39 836)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(67)	(15)
Produit d'émission de parts rachetables	19 081	68 514
Variations des souscriptions à recevoir	700	148
Produit de rachat de parts rachetables	(21 368)	(22 969)
Variations des rachats à payer	(8)	(608)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(1 662)	45 070
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(68)	(113)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	8 051	5 121
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	3 392	8 664
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	11 443	13 785

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (non audités)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (0,16 %)				TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)			
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,03 %)				ClearStream Energy Services Inc. 8,000 %, 2026-03-23			
ClearStream Energy Services Inc.	33 006	15	4		897	897	843
Yellow Pages Ltd.	12 600	85	109	convertible, rachetable, 10,000 %, 2026-03-23	130	130	98
		100	113	Cogeco Câble Inc. rachetable, 4,175 %, 2023-05-26	1 005	1 064	1 042
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (0,13 %)				Enbridge Inc. rachetable, 4,570 %, 2044-03-11			
Barrett Xplore Inc., bons de souscription, 2023-10-23 ¹	669	-	316	Variable Rate, 1,892 %, 2019-05-24	462	452	443
Xplornet Communications Inc., bons de souscription, 2018-12-20 ¹	1 359	-	129	EUROFIMA 4,550 %, 2027-03-30	657	658	659
Xplornet Communications Inc., bons de souscription, 2023-10-25 ¹	89	-	45	Société de financement GE Capital Canada taux variable, 2,496 %, 2023-02-06	194	217	215
		-	490	Honda Canada Finance Inc. taux variable, 2,018 %, 2018-12-03	1 049	1 051	1 086
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		100	603	taux variable, restreint, 1,734 %, 2020-04-17	206	205	207
				série 16-1, taux variable, restreint, 2,401 %, 2019-02-19	749	751	754
				série 16-3, taux variable, 2,038 %, 2019-06-07	261	265	264
				Hydro One Inc. taux variable, 1,786 %, 2019-03-21	1 211	1 211	1 218
				Kraft Canada inc. restreint, rachetable, 2,700 %, 2020-07-06	591	593	593
				restreint, taux variable, 2,180 %, 2020-07-06	495	503	497
				Les Compagnies Loblaw limitée rachetable, 6,150 %, 2035-01-29	2 097	2 097	2 125
				Magna International Inc. rachetable, 3,100 %, 2022-12-15	860	1 035	1 028
				Manufacturers Life Insurance Co. (The) taux variable, rachetable, 2,811 %, 2024-02-21	71	98	89
				taux variable, rachetable, 2,100 %, 2025-06-01	803	818	816
				taux variable, rachetable, 3,181 %, 2027-11-22	252	256	254
				Maritimes & Northeast Pipeline L.P. 6,900 %, 2019-11-30	689	682	683
				Maritimes & Northeast Pipeline L.P. rachetable, 4,340 %, 2019-11-30	423	437	430
				NAV Canada série 97-2, rachetable, 7,560 %, 2027-03-01	60	68	63
				Ontrea Inc. rachetable, 4,619 %, 2018-04-09	165	168	168
				Ornge Issuer Trust à fonds d'amortissement, 5,727 %, 2034-06-11	723	906	897
				Pearson International Fuel Facilities Corp. série A, rachetable, 5,090 %, 2032-03-09	376	376	380
				Plenary Properties série IA, 5,090 %, 2040-02-07	694	756	799
				Postmedia Network Inc. rachetable, 8,250 %, 2021-07-15	228	222	248
				Rogers Communications Inc. rachetable, 6,680 %, 2039-11-04	428	397	467
				Bankue Royale du Canada 1,400 %, 2019-04-26	1 023	1 030	977
				taux variable, 1,838 %, 2020-02-11	40	53	52
				taux variable, 1,794 %, 2020-03-23	277	292	354
				taux variable, rachetable, 1,584 %, 2085-06-29	1 041	1 043	1 033
				Shaw Communications Inc. rachetable, 6,750 %, 2039-11-09	911	913	919
				Sobeys Inc. rachetable, 4,700 %, 2023-08-08	5 617	5 619	5 642
				St. Clair Holding Inc. restreint, à fonds d'amortissement, rachetable, 4,881 %, 2031-08-31	650	397	658
					3 789	4 105	4 645
					146	150	152
					307	302	300
					927	949	988
					609	580	616
					305	305	326

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (non audités - suite)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TITRES DE SOCIÉTÉS (suite)			
Strait Crossing Development Inc. 6,170 %, 2031-09-15	514	548	566
Ressources Teck Ltée rachetable, 6,125 %, 2035-10-01	82	70	116
rachetable, 6,250 %, 2041-07-15	412	445	582
rachetable, 5,400 %, 2043-02-01	166	121	209
La Banque Toronto-Dominion taux variable, 2,020 %, 2018-03-28	1 766	1 773	1 772
taux variable, 1,831 %, 2020-02-18	806	809	812
série CBL14, 1,680 %, 2021-06-08	1 305	1 284	1 277
TransCanada Pipelines Ltd. rachetable, 6,500 %, 2030-12-09	783	962	966
rachetable, 8,050 %, 2039-02-17	47	72	70
rachetable, 4,550 %, 2041-11-15	453	468	467
TransCanada PipeLines Ltd. taux variable, rachetable, 3,574 %, 2067-05-15	1 293	1 372	1 490
WTH Car Rental ULC série A, restreint, à fonds d'amortissement, 2,542 %, 2019-08-20	494	494	496
Yellow Pages Digital & Media Solutions Ltd. rachetable, 9,250 %, 2018-11-30	1 378	1 419	1 371
Yellow Pages Ltd. convertible, 8,000 %, 2022-11-30	172	139	163
		50 293	51 779

OBLIGATIONS GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL (6,55 %)

Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1 1,750 %, 2022-06-15	8 605	8 587	8 471
2,350 %, 2027-06-15	2 535	2 512	2 484
Exportation et développement Canada 1,800 %, 2022-09-01	600	599	591
Gouvernement du Canada 0,750 %, 2019-08-01	145	143	143
1,000 %, 2022-09-01	3 845	3 736	3 705
1,000 %, 2027-06-01	4 945	4 565	4 463
2,750 %, 2048-12-01	3 545	3 832	3 743
rendement réel, 0,500 %, 2050-12-01	725	719	654
PSP Capital Inc. série 9, 2,090 %, 2023-11-22	920	920	900
		25 613	25 154

TITRES PROVINCIAUX (17,94 %)

Financement-Québec 2,450 %, 2019-12-01	1 500	1 534	1 520
New Brunswick F-M Project Co. Inc. 6,470 %, 2027-11-30	225	273	267
OPB Finance Trust restreint, rachetable, 1,880 %, 2022-02-24	655	647	642
Province d'Alberta 1,350 %, 2021-09-01	2 140	2 137	2 080
2,550 %, 2027-06-01	2 320	2 318	2 260
3,050 %, 2048-12-01	625	625	588
Province de la Colombie-Britannique 6,350 %, 2031-06-18	1 380	1 970	1 892
Province de la Colombie-Britannique série BCD-35, 2,800 %, 2048-06-18	645	620	591
Province d'Ontario 4,200 %, 2020-06-02	4 355	4 785	4 615
4,000 %, 2021-06-02	3 780	4 249	4 039
1,350 %, 2022-03-08	1 455	1 410	1 405
3,150 %, 2022-06-02	8 360	8 855	8 705
1,950 %, 2023-01-27	1 520	1 514	1 492
2,850 %, 2023-06-02	9 580	10 059	9 811

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TITRES PROVINCIAUX (suite)			
Province d'Ontario 3,500 %, 2024-06-02	2 175	2 393	2 306
2,400 %, 2026-06-02	4 180	4 191	4 070
6,500 %, 2029-03-08	1 960	2 743	2 626
5,850 %, 2033-03-08	1 575	2 047	2 095
2,800 %, 2048-06-02	1 625	1 607	1 470
Province de Québec 1,650 %, 2022-03-03	965	964	945
2,750 %, 2025-09-01	2 535	2 631	2 551
2,750 %, 2027-09-01	4 135	4 181	4 114
6,250 %, 2032-06-01	1 610	2 213	2 203
5,750 %, 2036-12-01	1 000	1 215	1 358
5,000 %, 2041-12-01	1 100	1 391	1 411
3,500 %, 2048-12-01	235	249	245
série B112, 3,500 %, 2045-12-01	415	468	429
Province de la Saskatchewan 2,650 %, 2027-06-02	1 645	1 638	1 618
3,300 %, 2048-06-02	1 610	1 605	1 593
		70 532	68 941

OBLIGATIONS MUNICIPALES (0,84 %)

Ville de Montréal 3,500 %, 2024-09-01	1 010	1 008	1 057
3,000 %, 2025-09-01	150	151	151
3,000 %, 2027-09-01	640	643	638
Ville de Toronto 2,400 %, 2026-06-24	685	684	658
Municipal Finance Authority of British Columbia 2,950 %, 2024-10-14	705	753	717
		3 239	3 221

TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES

159 949 159 364

OBLIGATIONS AMÉRICAINES (5,26 %)

TITRES DE SOCIÉTÉS (5,26 %)			
Anheuser-Busch InBev Finance Inc. rachetable, 2,600 %, 2024-05-15	1 127	1 127	1 097
Apple Inc. rachetable, 2,513 %, 2024-08-19	8 059	8 058	7 947
AT&T Inc. rachetable, 4,850 %, 2047-05-25	2 094	2 081	2 014
Lehman Brothers Holdings Inc. 4,850 %, 2049-12-31	131	-	10
Metropolitan Life Global Funding I 3,107 %, 2021-04-16	1 801	1 801	1 836
Navient Corp. rachetable, 5,875 %, 2021-03-25	426	520	560
rachetable, 7,250 %, 2022-01-25	507	672	693
série A, 5,625 %, 2033-08-01	1 898	1 669	2 065
série B-ED, rachetable, 6,000 %, 2029-03-15	493	430	530
PepsiCo Inc. restreint, rachetable, 2,150 %, 2024-05-06	1 698	1 695	1 636
Purch Group Inc. convertible, restreint, 3,000 %, 2022-05-22	816	996	1 021
Tennessee Gas Pipeline Co. rachetable, 8,375 %, 2032-06-15	508	734	809
		19 783	20 218

TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES

19 783 20 218

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (*non audités - suite*)

Au 30 septembre 2017
En milliers (sauf le nombre de titres)

	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES (1,87 %)			
TITRES DE SOCIÉTÉS (1,87 %)			
Dexia Municipal Agency série 323, 4,680 %, 2029-03-09	592	522	648
Heathrow Funding Ltd. 3,000 %, 2023-06-17	1 776	1 762	1 802
Kaupthing Bank EHF coupon zéro, 0,000 %, 2031-01-18	8	-	14
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau - KfW 4,650 %, 2023-02-28	474	554	528
National Grid Electricity Transmission PLC taux variable, 2,120 %, 2018-01-25	917	917	919
Nederlandse Waterschapsbank NV série 885, 5,200 %, 2025-03-31	217	242	240
UniCredit SPA taux variable, 3,480 %, 2018-05-29	2 995	2 995	3 015
		6 992	7 166
TOTAL DES OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES		6 992	7 166
FONDS DE PLACEMENT (30,81 %)			
Addenda Commercial Mortgages Pooled Fund, série A	3 397 769	37 501	36 990
Addenda Corporate Bond Pooled Fund	546 457	5 221	5 171
Fonds indiciel d'obligations canadiennes Émeraude TD	6 052 368	76 944	76 176
TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT		119 666	118 337
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (79,58 %)		306 490	305 688
PASSIFS DÉRIVÉS (-0,05 %)			(173)
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (20,47 %)			78 616
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			384 131

[†] Actifs financiers de niveau 3

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audités)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 30 septembre 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	113	-	490	603
Fonds de placement	81 347	36 990	-	118 337
Obligations	-	186 748	-	186 748
Placements à court terme	-	-	-	-
	81 460	223 738	490	305 688
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(173)	-	(173)
TOTAL	81 460	223 565	490	305 515

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	115	-	362	477
Fonds de placement	173 741	-	-	173 741
Obligations	-	208 783	-	208 783
Placements à court terme	-	-	-	-
	173 856	208 783	362	383 001
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	57	-	57
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	(23)	-	(23)
TOTAL	173 856	208 817	362	383 035

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2017.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et évalués selon les paramètres du niveau 3 :

	Évaluations de la juste valeur au niveau 3			
	30 septembre 2017		31 mars 2017	
	Obligations (\$)	Actions (\$)	Obligations (\$)	Actions (\$)
Solde au début de la période	-	362	-	-
Gain (perte) net réalisé sur les placements	-	-	-	-
Gain (perte) net réalisé sur les dérivés	-	-	-	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements	-	128	-	362
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les dérivés	-	-	-	-
Achats	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-
Transferts vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts depuis le niveau 3	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	-	490	-	362
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les dérivés détenus à la fin de la période	-	128	-	362

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audités - suite)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Les tableaux suivants présentent les techniques d'évaluation et les données non observables utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017. Les données non observables utilisées pour l'évaluation des instruments financiers de niveau 3 peuvent varier considérablement au fil du temps en fonction de facteurs propres à la société, de la conjoncture économique et des conditions de marché. Les tableaux présentent également l'incidence sur le Fonds d'une augmentation ou d'une diminution des données non observables utilisées pour les évaluations, toutes les autres variables demeurant constantes. Certaines données non observables utilisées pour les évaluations ne sont pas raisonnablement susceptibles de varier. La mention « s. o. » est donc indiquée au tableau pour ces données. La mention « néant » est indiquée pour les titres pour lesquels une variation raisonnable des données non observables n'a eu aucune incidence significative.

Au 30 septembre 2017

Titres	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur comptable	Variation raisonnable (+/-)	Variation de l'évaluation (+/-)
Actions	Modèle fondamental interne	Valeur de conversion	490	s. o.	s. o.
			490		

Au 31 mars 2017

Titres	Technique d'évaluation	Données non observables	Valeur comptable	Variation raisonnable (+/-)	Variation de l'évaluation (+/-)
Actions	Modèle fondamental interne	Valeur de conversion	362	s. o.	s. o.
			362		

Étant donné que l'actif net du Fonds est également investi dans des fonds de référence, le Fonds peut être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du Fonds est toutefois présentée.

Risque de crédit

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds avait investi dans des instruments de créance dont les cotes de crédit étaient les suivantes :

Instruments de créance* par cotes de crédit	Pourcentage de l'actif net Au 30 septembre 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net Au 31 mars 2017 (%)
AAA	12,50	13,40
AA	10,10	9,00
A	16,70	21,20
BBB	5,40	5,30
BB ou moins	3,50	4,30
Non cotés	0,50	0,50

* Excluant les autres éléments de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les cotes de crédit sont obtenues auprès de DBRS, de Standard & Poor's ou de Moody's. La cote de crédit DBRS est présentée ou sinon, une cote de crédit équivalente.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)
Obligations et garanties provinciales	32,62	35,29
Obligations de sociétés	27,29	39,57
Autres éléments d'actif net	20,96	1,87
Obligations et garanties fédérales	14,53	18,49
Titres adossés à des actifs	2,70	2,75
Obligations municipales	1,32	1,57
Fonds de placement - actions	0,42	0,34
Technologies de l'information	0,13	0,09
Biens de consommation discrétionnaire	0,03	0,03

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Le Fonds peut détenir des actifs ou passifs dérivés. La date d'échéance contractuelle de ces actifs ou passifs peut excéder 30 jours.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audités - suite)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de taux d'intérêt

Les tableaux suivants présentent l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée jusqu'à l'échéance au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017. Une hausse ou une baisse de 1 % des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un mouvement parallèle de la courbe de rendement et une stabilité de tous les autres facteurs, aurait respectivement fait diminuer ou augmenter l'actif net du montant présenté sous « Impact sur la valeur de l'actif net ». La sensibilité du Fonds aux variations de taux d'intérêt a été évaluée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 30 septembre 2017

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	7 700	70 581	63 676	44 791	118 940	305 688	12 080
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	11 443	-	-	-	-	11 443	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	67 421	67 421	-
Passif	-	-	-	-	421	421	-

Au 31 mars 2017

	< 1 an (\$)	1-5 ans (\$)	6-10 ans (\$)	> 10 ans (\$)	Ne portant pas intérêt (\$)	Total (\$)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Placements	14 222	92 854	49 597	52 110	174 218	383 001	12 036
Trésorerie/ marge/ (découvert bancaire)	3 392	-	-	-	-	3 392	-
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	4 051	4 051	-
Passif	-	-	-	-	2 065	2 065	-

Risque de change

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds détenait des contrats de change qui réduisaient son exposition au risque de change. Aucun tableau de risque de change du Fonds n'est donc présenté. Pour plus d'information sur ces contrats de change, veuillez vous référer aux Notes supplémentaires - Information propre au Fonds.

Risque de prix

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 30 septembre 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	3,00	100,00	2,39	9 165

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	3,00	100,00	2,96	11 491

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (non audités)

30 septembre 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à obtenir un flux de revenus stable et supérieur, tout en protégeant le capital en investissant dans des titres à revenu fixe canadiens de gouvernements et d'entreprises, dans des actions privilégiées d'entreprises canadiennes et dans des parts de fiducies de placement immobilier canadiennes. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs gérés par nous, nos filiales ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds détenait les participations suivantes dans des entités structurées non consolidées :

Type	Valeur comptable 30 septembre 2017	Valeur comptable 31 mars 2017
Titres adossés à des créances hypothécaires/à des actifs	10 269	10 596
Fonds de placement	118 337	173 741

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les tableaux suivants présentent les renseignements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers et aux montants remis en garantie dans l'éventualité d'un événement futur, tel que la faillite ou la résiliation de contrats. Aucun montant compensé ne figure dans les états financiers; en conséquence, les montants bruts correspondent aux montants présentés dans les états de la situation financière.

Au 30 septembre 2017

	Montants admissibles à la compensation			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant de la garantie reçue/donnée (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers - par type				
Contrats de change	-	-	-	-
Total	-	-	-	-
Passifs financiers - par type				
Contrats de change	173	-	-	173
Total	173	-	-	173

Au 31 mars 2017

	Montants admissibles à la compensation			
	Montant brut (\$)	Instruments financiers (\$)	Montant de la garantie reçue/donnée (\$)	Montant net (\$)
Actifs financiers - par type				
Contrats de change	57	23	-	34
Total	57	23	-	34
Passifs financiers - par type				
Contrats de change	23	23	-	-
Total	23	23	-	-

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (non audités - suite)

30 septembre 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Contrats de change

Le Fonds a conclu des contrats de change afin de réduire son exposition au risque de change. Aucun montant en trésorerie n'a été donné en garantie pour les contrats de change présentés ci-dessous. Par conséquent, aucune information relative aux garanties en trésorerie n'est présentée. Les détails de ces contrats de change sont les suivants :

Au 30 septembre 2017

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Gain (perte) latent - \$ CAD	Contrepartie	Cotes de crédit
20 décembre 2017	1	CAD 9 499	USD 7 738	(173)	Valeurs mobilières HSBC	AA
	1			(173)		

Au 31 mars 2017

Date de règlement	Nombre de contrats	Position acheteur (\$)	Position vendeur (\$)	Gain (perte) latent - \$ CAD	Contrepartie	Cotes de crédit
27 avril 2017	1	USD 1 170	CAD 1 558	2	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
27 avril 2017	1	CAD 7 500	USD 5 584	55	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
	2			57		
27 avril 2017	1	USD 933	CAD 1 245	(1)	Banque Canadienne Impériale de Commerce	AA
21 juin 2017	1	CAD 14 960	USD 11 246	(22)	Banque Royale du Canada	AA
	2			(23)		

* Pour plus d'information sur la contrepartie, veuillez vous référer à la note générale 6.

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les taux annualisés des frais de gestion des séries du Fonds, compte tenu des renoncations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 30 septembre 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)
Série B	0,65	0,65
Série O	0,45	0,45

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Début de la période	Émises/réinvesties au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série B	2017	22	-	-	22	22
	2016	20	1	-	21	21
Série O	2017	35 014	2 155	1 924	35 245	35 290
	2016	25 124	6 427	2 035	29 516	27 319

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts, pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017 (\$)	2016 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	11	6
Frais de prêt de titres	(3)	(2)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	8	4

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à 30 % du revenu brut des prêts de titres.

Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (*non audités - suite*)

30 septembre 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017 s'établit comme suit :

Au 30 septembre 2017

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
20 380	20 787

Au 31 mars 2017

Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
19 807	20 203

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'IA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Leon Frazer Canadian Dividend Fund, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 16 novembre 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de six mois closes les 30 septembre 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 30 septembre.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), notamment IAS 34 (italique) *Information financière intermédiaire*.

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1—évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2—évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3—techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Notes générales non audités

30 septembre 2017

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'un même type de catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) Risque de marché

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires—Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

Notes générales non auditées

30 septembre 2017

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

États financiers intermédiaires

30 septembre 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité	2
Notes générales	9

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

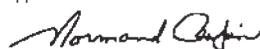
Le 16 novembre 2017x

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	30 septembre 2017 (non audité) \$	31 mars 2017 (audité) \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	121 674	121 845
Trésorerie	1 379	873
Souscriptions à recevoir	15	-
Sommes à recevoir sur la vente de titres	-	156
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	206	247
	123 274	123 121
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Sommes à payer sur l'achat de titres	-	231
Rachats à payer	82	91
Distributions à payer	-	4
Charges à payer	82	87
	164	413
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	123 110	122 708
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série B	459	462
Série O	122 651	122 246
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série B	40	40
Série O	7 802	7 784
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série B	11,52	11,53
Série O	15,72	15,70

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	107	16
Dividendes	1 347	1 296
Prêts de titres	50	6
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	(836)	3 081
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	828	8 040
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	(8)	11 121
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	-	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	-	-
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	-	-
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	(8)	11 121
	1 496	12 439
CHARGES		
Frais de gestion	502	466
Frais de transactions	82	113
Impôts étrangers retenus à la source	-	2
	584	581
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	912	11 858
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série B	3	45
Série O	909	11 813
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série B	0,07	1,16
Série O	0,12	1,59

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série B	462	408
Série O	122 246	104 342
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	3	45
Série O	909	11 813
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série B	(3)	(2)
Série O	(779)	(679)
	(782)	(681)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série B	-	-
Série O	4 590	8 932
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série B	3	2
Série O	770	676
Rachat de parts rachetables :		
Série B	(6)	(7)
Série O	(5 085)	(6 998)
	272	2 605
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	(3)	38
Série O	405	13 744
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série B	459	446
Série O	122 651	118 086

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	912	11 858
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(107)	(16)
Dividendes	(1 347)	(1 296)
Impôts étrangers retenus à la source	-	2
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	836	(3 081)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	(828)	(8 040)
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	32 163	46 119
Achats liés aux placements	(32 075)	(47 297)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(5)	8
Intérêts reçus (payés)	105	16
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	1 390	1 222
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 044	(505)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(13)	(4)
Produit d'émission de parts rachetables	4 590	8 932
Variations des souscriptions à recevoir	(15)	(72)
Produit de rachat de parts rachetables	(5 091)	(7 005)
Variations des rachats à payer	(9)	(291)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(538)	1 560
Gain (perte) de change sur la trésorerie	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	506	1 055
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	873	687
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 379	1 742

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (*non auditées*)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (96,34 %)				SERVICES FINANCIERS (31,22 %)			
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (8,64 %)				La Société de Gestion AGF Limitée, cat. B			
BRP Inc.	13 700	395	553	Banque de Montréal	29 300	2 354	2 767
La Société Canadian Tire Ltée, cat. A	6 093	464	946	La Banque de Nouvelle-Écosse	83 191	4 993	6 673
Cineplex Inc.	11 700	466	457	Brookfield Asset Management Inc., cat. A	13 000	638	670
Corus Entertainment Inc., cat. B	24 602	329	319	Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 558	1 300	1 698
Dirtt Environmental Solutions Ltd.	68 325	371	374	Banque Canadienne de l'Ouest	29 965	764	1 010
Dollarama inc.	13 600	1 400	1 857	CI Financial Corp.	31 863	841	870
Les Vêtements de Sport Gildan inc.	17 900	398	698	E-L Financial Corp. Ltd.	670	483	567
Meubles Léon Ltée	27 240	422	491	Equitable Group Inc.	9 450	518	529
Linamar Corp.	4 600	326	350	Fairfax Financial Holdings Ltd.	1 303	712	846
Magna International Inc., cat. A	20 283	812	1 351	Société Financière First National	22 635	609	599
Restaurant Brands International Inc.	4 000	333	319	Great-West Lifeco Inc.	21 840	629	784
Shaw Communications Inc., cat. B	32 525	757	934	Guardian Capital Group Ltd., cat. A	18 390	354	450
Sleep Country Canada Holdings Inc.	18 200	398	657	Société financière IGM Inc.	17 800	847	747
Thomson Reuters Corp.	14 965	684	857	L'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.	14 673	627	829
Uni-Select Inc.	17 425	566	470	Intact Corporation financière	6 500	415	670
		8 121	10 633	Labrador Iron Ore Royalty Corp.	9 000	162	178
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (2,95 %)				Banque Laurentienne du Canada	9 750	485	588
Alimentation Couche-Tard inc., cat. B	13 900	255	791	Société Financière Manuvie	129 172	2 512	3 269
Les Compagnies Loblaw limitée	7 811	377	532	Banque Nationale du Canada	9 000	488	540
Premium Brands Holdings Corp.	20 030	1 006	1 992	Onex Corp.	8 000	737	770
Saputo Inc.	7 400	305	320	Power Corporation du Canada	35 044	896	1 111
		1 943	3 635	Banque Royale du Canada	55 598	3 816	5 367
ÉNERGIE (19,40 %)				Groupe TMX Ltée	5 000	295	353
Canadian Natural Resources Ltd.	89 644	3 025	3 747	La Banque Toronto-Dominion	84 888	3 576	5 964
CES Energy Solutions Corp.	178 210	951	1 125	29 550	38 456		
Crew Energy Inc.	85 000	342	377	SOINS DE SANTÉ (0,22 %)			
Enbridge Inc.	24 000	1 332	1 251	Valeant Pharmaceuticals International Inc.	15 000	309	268
Encana Corp.	70 700	1 106	1 039	INDUSTRIES (11,01 %)			
Enerflex Ltd.	23 300	380	429	AG Growth International Inc.	14 275	571	760
Enerplus Corp.	103 200	1 146	1 270	Air Canada	25 000	343	656
Ensign Energy Services Inc.	51 082	543	360	ATS Automation Tooling Systems Inc.	28 955	329	384
Freehold Royalties Ltd.	45 000	634	663	Badger Daylighting Ltd.	20 350	490	541
Husky Energy Inc.	94 717	1 793	1 479	Bombardier Inc., cat. B	270 000	665	610
Compagnie Pétrolière Impériale Ltée	43 592	1 842	1 738	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	10 000	939	1 034
Kelt Exploration Ltd.	49 969	370	356	Chemins de fer Canadien Pacifique Ltée	7 500	1 408	1 571
NexGen Energy Ltd.	50 000	145	139	Cargojet Inc.	3 500	175	177
Nuvista Energy Ltd.	65 700	550	496	Finning International Inc.	24 843	569	709
Paramount Resources Ltd., cat. A	22 000	461	543	K-Bro Linen Inc.	7 080	291	275
Parkland Fuel Corp.	24 000	618	609	Morneau Shepell Inc.	27 245	483	567
Pason Systems Inc.	41 165	730	773	New Flyer Industries Inc.	8 970	484	462
Pembina Pipeline Corp.	17 200	654	753	Quincaillerie Richelieu Ltée	11 885	278	373
PrairieSky Royalty Ltd.	7 300	228	233	Métaux Russel Inc.	20 000	507	552
Precision Drilling Corp.	59 729	414	232	Groupe SNC-Lavalin inc.	32 058	1 523	1 807
Raging River Exploration Inc.	61 510	595	484	Stantec Inc.	21 600	747	748
Seven Generations Energy Ltd., cat. A	40 500	761	799	Waste Connections Inc.	13 350	841	1 165
ShawCor Ltd.	26 426	843	730	Groupe WSP Global Inc.	22 325	1 014	1 159
Spartan Energy Corp.	81 173	642	554	11 657	13 550		
Suncor Énergie Inc.	63 282	2 460	2 765	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (7,71 %)			
TransCanada Corp.	7 000	365	432	BlackBerry Ltd.	28 000	322	391
Trican Well Service Ltd.	113 200	445	516	Groupe CGI inc., cat. A	32 346	1 086	2 092
		23 375	23 892	Computer Modelling Group Ltd.	47 520	454	435
				Descartes Systems Group Inc. (The)	31 055	791	1 057
				Enghouse Systems Ltd.	13 430	738	694
				Kinaxis Inc.	17 500	904	1 290
				Mitel Networks Corp.	42 600	476	445
				Open Text Corp.	48 976	1 288	1 972
				Shopify Inc., cat. A	5 800	342	842

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (non audités - suite)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (suite)			
Sierra Wireless Inc.	10 000	359	268
		6 760	9 486
MATIÈRES PREMIÈRES (10,48 %)			
Agrium Inc.	7 396	586	989
Canfor Corp.	65 540	1 292	1 536
CCL Industries Inc., cat. B	33 300	1 310	2 011
First Quantum Minerals Ltd.	19 400	233	272
Franco-Nevada Corp.	3 500	323	338
Goldcorp Inc.	50 270	1 050	814
Intertape Polymer Group Inc.	25 200	509	459
Ivanhoe Mines Ltd., cat. A	70 000	323	278
Lundin Mining Corp.	100 000	752	856
Methanex Corp.	14 400	591	903
Norbord Inc.	10 000	353	475
Potash Corp. of Saskatchewan Inc.	22 531	635	541
Sherritt International Corp.	162 744	469	174
Stella-Jones Inc.	12 670	597	608
Ressources Teck Ltée, cat. B	11 882	179	312
Torex Gold Resources Inc.	29 800	731	583
West Fraser Timber Co. Ltd.	15 500	836	1 116
Winpak Ltée	12 380	587	636
		11 356	12 901
IMMOBILIER (2,07 %)			
Altus Group Ltd.	29 225	690	928
FPI d'immeubles résidentiels canadiens	14 000	479	472
FirstService Corp.	8 500	489	697
Slate Retail REIT, cat. U	33 015	454	443
		2 112	2 540
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (1,92 %)			
Rogers Communications Inc., cat. B	31 791	1 480	2 046
TELUS Corp.	7 000	317	314
		1 797	2 360
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (0,72 %)			
Algonquin Power & Utilities Corp.	12 000	159	158
Capital Power Corp.	10 746	277	265
Fortis Inc.	7 000	320	314
TransAlta Corp.	20 000	160	146
		916	883
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		97 896	118 604
ACTIONS AMÉRICAINES (0,23 %)			
SERVICES FINANCIERS (0,23 %)			
Currency Exchange International Corp.	10 850	287	284

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Valeur nominale \$	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
PLACEMENTS À COURT TERME (2,26 %)			
Bons du Trésor du gouvernement du Canada			
0,950 %, 2017-10-05	100	100	100
0,650 %, 2017-10-19	100	100	100
0,850 %, 2017-11-02	750	749	749
0,940 %, 2017-11-16	65	65	65
0,860 %, 2017-11-30	1 075	1 073	1 074
0,950 %, 2017-12-28	100	100	100
0,600 %, 2018-03-08	600	597	598
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME		2 784	2 786
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (98,83 %)			
		100 967	121 674
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (1,17 %)			
			1 436
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			
			123 110

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audités)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 30 septembre 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	118 888	-	-	118 888
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	2 786	-	2 786
	118 888	2 786	-	121 674
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	118 888	2 786	-	121 674

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	117 850	-	-	117 850
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	3 995	-	3 995
	117 850	3 995	-	121 845
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	117 850	3 995	-	121 845

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2017.

Risque de crédit

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)
Services financiers	31,45	31,10
Énergie	19,40	19,62
Industries	11,01	10,84
Matières premières	10,48	12,30
Biens de consommation discrétionnaire	8,64	7,17
Technologies de l'information	7,71	7,87
Biens de consommation de base	2,95	3,66
Placements à court terme	2,26	3,25
Immobilier	2,07	1,88
Services de télécommunications	1,92	1,47
Autres éléments d'actif net	1,17	0,70
Services aux collectivités	0,72	0,14
Soins de santé	0,22	-

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (*non audités - suite*)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds n'était pas exposé au risque de change de façon significative.

Risque de prix

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 30 septembre 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	100,00	9,66	11 889

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice composé S&P/TSX	10,00	100,00	9,61	11 786

Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (non audités)

30 septembre 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant sur les marchés boursiers canadiens dans des titres de capitaux propres d'émetteurs canadiens. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs gérés par nous, nos filiales ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds n'a pas d'informations à fournir sur les entités structurées non consolidées puisqu'il n'y a aucun investissement important dans ce type d'entités.

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les taux annualisés des frais de gestion des séries du Fonds, compte tenu des renonciations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 30 septembre 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)
Série B	1,00	1,00
Série O	0,75	0,75

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties Début de la période	au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série B	2017	40	-	-	40	40
	2016	39	-	1	38	39
Série O	2017	7 784	348	330	7 802	7 789
	2016	7 352	639	466	7 525	7 431

Rabais de courtage

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 30 septembre 2017 (\$)	Pour la période close le 30 septembre 2016 (\$)
7	10

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts, pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017 (\$)	2016 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	71	9
Frais de prêt de titres	(21)	(3)
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	50	6

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à 30 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017 s'établit comme suit :

Au 30 septembre 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
16 156	16 479
Au 31 mars 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
15 745	16 060

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'IA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Leon Frazer Canadian Dividend Fund, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 16 novembre 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de six mois closes les 30 septembre 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 30 septembre.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), notamment IAS 34 (italique) *Information financière intermédiaire*.

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1—évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2—évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3—techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) Risque de marché

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires—Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

Notes générales non auditées

30 septembre 2017

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

États financiers intermédiaires

30 septembre 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds d'actions américaines Jov Prospérité	2
Notes générales	9

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 16 novembre 2017x

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	30 septembre 2017 (non audité) \$	31 mars 2017 (audité) \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	125 895	129 473
Trésorerie	1 171	2 038
Souscriptions à recevoir	18	-
Sommes à recevoir sur la vente de titres	288	-
Intérêts, dividendes, distributions et autres montants à recevoir	197	176
	127 569	131 687
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Sommes à payer sur l'achat de titres	314	-
Rachats à payer	1	80
Distributions à payer	-	5
Charges à payer	96	106
	411	191
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	127 158	131 496
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série B	291	296
Série O	126 867	131 200
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série B	20	20
Série O	8 680	8 796
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série B	14,68	15,01
Série O	14,61	14,92

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États du résultat global (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	6	-
Dividendes	1 647	1 686
Prêts de titres	4	1
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(44)	(50)
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	4 370	814
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(6 845)	3 639
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	(2 475)	4 453
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	(10)	41
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	(2)	2
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	(12)	43
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	(2 487)	4 496
	(874)	6 133
CHARGES		
Frais de gestion	615	554
Frais de transactions	12	19
Impôts étrangers retenus à la source	170	217
	797	790
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	(1 671)	5 343
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série B	(4)	12
Série O	(1 667)	5 331
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série B	(0,21)	0,67
Série O	(0,19)	0,67

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre	2017	2016
En milliers	\$	\$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série B	296	271
Série 0	131 200	114 132
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	(4)	12
Série 0	(1 667)	5 331
DISTRIBUTIONS AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Revenus nets de placement :		
Série B	(3)	(2)
Série 0	(887)	(884)
	(890)	(886)
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série B	-	-
Série 0	3 551	7 523
Réinvestissement des distributions aux détenteurs de parts rachetables :		
Série B	2	2
Série 0	876	879
Rachat de parts rachetables :		
Série B	-	-
Série 0	(6 206)	(5 693)
	(1 777)	2 711
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	(5)	12
Série 0	(4 333)	7 156
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série B	291	283
Série 0	126 867	121 288

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre	2017	2016
En milliers	\$	\$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	(1 671)	5 343
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(6)	-
Dividendes	(1 647)	(1 686)
Impôts étrangers retenus à la source	170	217
Perte (gain) de change sur la trésorerie	44	50
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(4 360)	(855)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	6 847	(3 641)
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	22 195	24 212
Achats liés aux placements	(21 078)	(25 585)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(10)	2
Intérêts reçus (payés)	6	-
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	1 456	1 467
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	1 946	(476)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(17)	(3)
Produit d'émission de parts rachetables	3 551	7 523
Variations des souscriptions à recevoir	(18)	(23)
Produit de rachat de parts rachetables	(6 206)	(5 693)
Variations des rachats à payer	(79)	(98)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 769)	1 706
Gain (perte) de change sur la trésorerie	(44)	(50)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(867)	1 180
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	2 038	2 317
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 171	3 497

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (non audités)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
ACTIONS CANADIENNES (0,60 %)				SERVICES FINANCIERS (suite)			
INDUSTRIES (0,60 %)				PNC Financial Services Group Inc.			
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	7 409	422	768	Prudential Financial Inc.			
ACTIONS AMÉRICAINES (89,00 %)				State Street Corp.			
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (15,10 %)				U.S. Bancorp			
Aramark	5 209	231	265	Visa Inc., cat. A			
AutoZone, Inc.	193	169	144	Wells Fargo & Co.			
Brinker International, Inc.	63 150	3 820	2 516				
Comcast Corp., cat. A	18 623	471	896	13 908			
Ford Motor Co.	179 140	3 138	2 681	19 026			
Home Depot Inc.	5 593	687	1 144	SOINS DE SANTÉ (11,41 %)			
Interpublic Group of Companies Inc. (The)	4 407	135	115	Laboratoires Abbott			
Newell Brands Inc.	32 832	1 964	1 752	Agilent Technologies Inc.			
Nike Inc., cat. B	5 370	316	348	Biogen Inc.			
Nordstrom Inc.	43 240	2 863	2 550	Cardinal Health Inc.			
Ross Stores Inc.	19 423	1 229	1 568	Eli Lilly and Co.			
Starbucks Corp.	24 261	1 704	1 630	Johnson & Johnson			
Time Warner Inc.	2 654	203	340	McKesson Corp.			
Tractor Supply Co.	3 553	259	281	Merck & Co. Inc.			
Twenty-First Century Fox Inc., cat. A	44 125	1 608	1 456	Pfizer Inc.			
Walt Disney Co. (The)	11 076	1 374	1 365	Stryker Corp.			
Whirlpool Corp.	619	128	143	Thermo Fisher Scientific Inc.			
				UnitedHealth Group Inc.			
				Zoetis Inc.			
				12 277			
	20 299		19 194	14 515			
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (7,33 %)				INDUSTRIES (12,13 %)			
Altria Group Inc.	9 432	762	748	Ametek Inc.			
Colgate-Palmolive Co.	5 300	340	483	Cintac Corp.			
Costco Wholesale Corp.	1 585	314	326	Danaher Corp.			
Coty Inc., cat. A	12 990	317	269	Fluor Corp.			
Estée Lauder Cos. Inc., cat. A	1 811	204	244	General Dynamics Corp.			
Hormel Foods Corp.	27 962	1 090	1 124	General Electric Co.			
Kimberly-Clark Corp.	1 297	203	191	Honeywell International Inc.			
Mondelez International Inc., cat. A	12 182	463	619	Norfolk Southern Corp.			
Philip Morris International Inc.	9 369	1 153	1 301	Raytheon Co.			
Sysco Corp.	38 570	2 695	2 602	Roper Technologies Inc.			
Tyson Foods Inc., cat. A	4 800	411	423	Snap-On Inc.			
Wal-Mart Stores Inc.	10 097	851	987	Southwest Airlines Inc.			
				Stanley Black & Decker Inc.			
				United Technologies Corp.			
	8 803		9 317	12 475			
				15 419			
ÉNERGIE (4,60 %)				TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (8,47 %)			
Chevron Corp.	5 100	707	749	Adobe Systems Inc.			
ConocoPhillips	14 286	909	894	Amdocs Ltd.			
Enterprise Products Partners L.P.	13 534	422	441	Apple Inc.			
EOG Resources Inc.	5 530	506	669	Cisco Systems Inc.			
Occidental Petroleum Corp.	9 273	861	745	Cognizant Technology Solutions Corp., cat. A			
PBF Energy Inc.	13 900	477	480	DXC Technology Co.			
Phillips 66	9 447	1 075	1 083	Facebook Inc., cat. A			
Schlumberger Ltd.	9 085	846	793	Fidelity National Information Services Inc.			
				Hewlett Packard Enterprise Co.			
				HP Inc.			
				MasterCard Inc., cat. A			
				Oracle Corp.			
				QUALCOMM Inc.			
				Texas Instruments Inc.			
				8 595			
				10 764			
SERVICES FINANCIERS (14,96 %)							
American Express Co.	11 609	1 139	1 313				
Bank of America Corp.	88 392	1 906	2 801				
BlackRock Inc.	407	102	228				
Blackstone Group L.P. (The)	8 169	296	341				
Citigroup Inc.	3 924	202	357				
Goldman Sachs Group Inc. (The)	2 743	488	814				
JPMorgan Chase & Co.	22 170	1 589	2 648				
Loews Corp.	15 762	840	943				
Morgan Stanley	8 679	281	523				
Nasdaq Inc.	5 101	281	495				

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (non audités - suite)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
MATIÈRES PREMIÈRES (5,99 %)			
Celanese Corp., série A	3 400	297	443
Crown Holdings Inc.	8 869	503	662
DowDuPont Inc.	28 472	2 157	2 466
International Paper Co.	36 960	2 083	2 627
Monsanto Co.	3 453	460	517
PPG Industries Inc.	2 923	391	397
Sherwin-Williams Co.	1 138	262	510
		6 153	7 622
IMMOBILIER (1,19 %)			
American Tower Corp., REIT	5 927	560	1 013
HCP Inc., REIT	14 300	605	498
		1 165	1 511
SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS (2,94 %)			
Alphabet Inc., cat. A	927	617	1 129
Alphabet Inc., cat. C	745	155	894
AT&T Inc.	17 558	842	860
Verizon Communications Inc.	13 770	890	852
		2 504	3 735
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS (4,88 %)			
AES Corp. (The)	183 740	2 679	2 533
American Electric Power Co. Inc.	2 446	117	215
Entergy Corp.	9 753	929	931
FirstEnergy Corp.	65 650	2 731	2 531
		6 456	6 210
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		98 438	113 167

Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$	
ACTIONS ÉTRANGÈRES (9,41 %)				
BIENS DE CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE (0,88 %)				
Adient PLC	Irlande	5 143	372	540
LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton SA, CAAE	France	8 428	334	583
		706	1 123	
BIENS DE CONSOMMATION DE BASE (1,12 %)				
Danone SA, CAAE	France	27 670	428	545
Diageo PLC, CAAE	Royaume-Uni	1 954	222	323
Pernod Ricard SA	France	15 907	416	551
		1 066	1 419	
ÉNERGIE (0,99 %)				
BP PLC, CAAE	Royaume-Uni	26 226	1 182	1 260
SERVICES FINANCIERS (1,83 %)				
Aon PLC	Royaume-Uni	6 209	802	1 134
Chubb Ltd.	Suisse	2 656	229	474
XL Group Ltd.	Bermudes	14 500	653	715
		1 684	2 323	

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Pays	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
SOINS DE SANTÉ (1,40 %)				
Allergan PLC	Irlande	879	287	225
Medtronic PLC	Irlande	9 549	961	929
Sanofi SA, CAAE	France	10 000	574	623
			1 822	1 777
INDUSTRIES (0,90 %)				
Johnson Controls International PLC	Irlande	22 630	1 290	1 140
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (2,29 %)				
Accenture PLC, cat. A	Irlande	4 785	417	809
Broadcom Ltd.	Singapour	6 753	1 698	2 049
Micro Focus International PLC, CAAE	Royaume-Uni	1 516	55	60
			2 170	2 918
TOTAL DES ACTIONS ÉTRANGÈRES			9 920	11 960
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,01 %)			108 780	125 895
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (0,99 %)				1 263
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)				127 158

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audités)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 30 septembre 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	125 895	-	-	125 895
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	125 895	-	-	125 895
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	125 895	-	-	125 895

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	129 473	-	-	129 473
Fonds de placement	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	129 473	-	-	129 473
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	129 473	-	-	129 473

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2017.

Risque de crédit

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)
Services financiers	16,79	17,11
Biens de consommation discrétionnaire	15,98	15,82
Industries	13,63	15,11
Soins de santé	12,81	11,51
Technologies de l'information	10,76	8,32
Biens de consommation de base	8,45	10,35
Matières premières	5,99	8,00
Énergie	5,59	4,40
Services aux collectivités	4,88	5,00
Services de télécommunications	2,94	2,04
Immobilier	1,19	0,80
Autres éléments d'actif net	0,99	1,54

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (*non audités - suite*)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Les tableaux suivants résument l'exposition du Fonds au risque de change, le cas échéant, selon les actifs monétaires et non monétaires du Fonds. Les tableaux résument également l'impact qu'aurait eu sur l'actif net une hausse ou une baisse de 5 % du dollar canadien par rapport à toutes les autres devises, en supposant que tous les autres facteurs soient demeurés constants. En pratique, le rendement réel peut différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 30 septembre 2017

Devises	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	127 272	-	127 272	100,09	6 364

Au 31 mars 2017

Devises	Instruments financiers (\$)	Contrats de change (\$)	Exposition totale (\$)	Pourcentage de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
USD	131 682	-	131 682	100,14	6 584

* Veuillez vous référer à la note générale 6 pour les codes des devises.

Risque de prix

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 30 septembre 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice S&P 500	10,00	100,00	9,90	12 590

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice S&P 500	10,00	100,00	9,85	12 947

Fonds d'actions américaines Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (non audités)

30 septembre 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds est de chercher à obtenir une plus-value du capital à long terme au moyen de placements sur les marchés boursiers américains, principalement dans des titres de capitaux propres d'entreprises américaines et, dans une moindre mesure, des obligations, des débetures et d'autres titres émis par des gouvernements, des institutions financières et des entreprises (dont des fonds négociés en bourse) au Canada et aux États-Unis. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs de placement gérés par l'Industrielle Alliance, les filiales de l'Industrielle Alliance ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement, et il peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'autres fonds communs.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Le Fonds n'a pas d'informations à fournir sur les entités structurées non consolidées puisqu'il n'y a aucun investissement important dans ce type d'entités.

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les taux annualisés des frais de gestion des séries du Fonds, compte tenu des renonciations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 30 septembre 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)
Série B	1,10	1,10
Série O	0,85	0,85

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties au début de la période	au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série B	2017	20	-	-	20	20
	2016	18	-	-	18	18
Série O	2017	8 796	298	414	8 680	8 708
	2016	7 896	573	388	8 081	7 976

Rabais de courtage

En plus de payer le coût des services de courtage lié à certaines transactions de titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également servir à couvrir les services de recherche fournis au conseiller en valeurs. La valeur des services de recherche comprise dans les commissions versées par le Fonds à ces courtiers est la suivante :

Pour la période close le 30 septembre 2017 (\$)	Pour la période close le 30 septembre 2016 (\$)
2	4

Prêt de titres

Veuillez vous référer à la note générale 10.

Le revenu des prêts de titres du Fonds, déduction faite des retenues d'impôts, pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016 s'établit comme suit :

	2017 (\$)	2016 (\$)
Revenu brut des prêts de titres	6	1
Frais de prêt de titres	(2)	-
Revenu net des prêts de titres reçu par le Fonds	4	1

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les frais de prêt de titres versés au dépositaire du Fonds, Fiducie RBC Services aux Investisseurs et de trésorerie, s'élevaient à 30 % du revenu brut des prêts de titres.

La juste valeur des titres prêtés du Fonds compris dans les placements au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017 s'établit comme suit :

Au 30 septembre 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
19 931	20 330
Au 31 mars 2017	
Valeur globale des titres prêtés (\$)	Valeur globale de la garantie donnée pour le prêt (\$)
21 299	21 725

Les garanties des titres prêtés peuvent être composées d'obligations, de bons du Trésor, d'acceptations bancaires et de lettres de crédit.

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'IA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Leon Frazer Canadian Dividend Fund, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 16 novembre 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de six mois closes les 30 septembre 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 30 septembre.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), notamment IAS 34 (italique) *Information financière intermédiaire*.

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1—évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2—évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3—techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) Risque de marché

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires—Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

Notes générales non auditées

30 septembre 2017

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

États financiers intermédiaires

30 septembre 2017

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1
États financiers	
Caisses communes JOV	
Fonds d'actions internationales Jov Prospérité	2
Notes générales	7

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers ci-joints incombe à Conseillers en placements T.E., membre d'iA Conseil en placement inc., le gestionnaire des Fonds (le « Gestionnaire »). Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) à partir des informations disponibles et comprennent certains montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations du Gestionnaire.

Le Gestionnaire a maintenu des procédés appropriés afin de s'assurer de produire une information financière pertinente et fiable. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour les Fonds sont décrites à la note générale 3 afférente aux états financiers.

Le comité d'audit du Gestionnaire aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Son rôle consiste à examiner les états financiers des Fonds et à en recommander l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit s'assure également, en collaboration avec la direction et les auditeurs externes, de la pertinence des processus de contrôle interne relatifs à la présentation de l'information financière et examine les questions relatives à l'audit et à l'information financière.



Steven Belchetz
Président



Mark Arthur
Président du conseil

Le 16 novembre 2017x

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

États de la situation financière

Aux En milliers (sauf les montants par part)	30 septembre 2017 (non audité) \$	31 mars 2017 (audité) \$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Placements	161 667	157 065
Trésorerie	1 829	3 831
Souscriptions à recevoir	17	12
	163 513	160 908
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Rachats à payer	91	92
Charges à payer	153	157
	244	249
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	163 269	160 659
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR SÉRIE		
Série B	427	415
Série O	162 842	160 244
NOMBRE DE PARTS EN CIRCULATION		
Série B	31	31
Série O	10 523	10 673
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES, PAR PART		
Série B	13,88	13,49
Série O	15,48	15,01

Approuvés au nom du conseil d'administration de iA Conseil en placement inc.



Normand Pépin, administrateur



Mark Arthur, administrateur

États du résultat global (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre En milliers (sauf les montants par part)	2017 \$	2016 \$
REVENUS		
Intérêts à des fins de distribution	1 079	980
Autres variations de la juste valeur des placements et dérivés		
Placements :		
Gain (perte) net réalisé	851	191
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	4 038	7 299
Gain (perte) net sur la juste valeur des placements	4 889	7 490
Dérivés :		
Gain (perte) net réalisé	-	-
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente	-	-
Gain (perte) net sur la juste valeur des dérivés	-	-
Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés	4 889	7 490
	5 968	8 470
CHARGES		
Frais de gestion	963	831
	963	831
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES	5 005	7 639
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR SÉRIE		
Série B	12	20
Série O	4 993	7 619
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES PAR PART		
Série B	0,40	0,66
Série O	0,47	0,75

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre En milliers	2017 \$	2016 \$
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		
Série B	415	382
Série O	160 244	138 689
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	12	20
Série O	4 993	7 619
OPÉRATIONS SUR PARTS RACHETABLES		
Produit d'émission de parts rachetables :		
Série B	-	-
Série O	4 940	9 843
Rachat de parts rachetables :		
Série B	-	-
Série O	(7 335)	(7 152)
	(2 395)	2 691
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES		
Série B	12	20
Série O	2 598	10 310
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENEURS DE PARTS RACHETABLES À LA FIN DE LA PÉRIODE		
Série B	427	402
Série O	162 842	148 999

Tableaux des flux de trésorerie (non audités)

Pour les semestres clos les 30 septembre En milliers	2017 \$	2016 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables	5 005	7 639
Ajustements		
Intérêts à des fins de distribution	(1 079)	(980)
Perte (gain) nette réalisée sur les placements et les dérivés	(851)	(191)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	(4 038)	(7 299)
Produit réalisé à la vente et à l'échéance de placements	2 119	505
Achats liés aux placements	(1 832)	(2 644)
Augmentation (diminution) des charges à payer	(4)	5
Intérêts reçus (payés)	1 079	980
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	399	(1 985)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Distributions payées aux détenteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	-	-
Produit d'émission de parts rachetables	4 940	9 843
Variations des souscriptions à recevoir	(5)	(57)
Produit de rachat de parts rachetables	(7 335)	(7 152)
Variations des rachats à payer	(1)	(216)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(2 401)	2 418
Gain (perte) de change sur la trésorerie	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE	(2 002)	433
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	3 831	1 783
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA FIN DE LA PÉRIODE	1 829	2 216

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Inventaire du portefeuille (*non audités*)

Au 30 septembre 2017 En milliers (sauf le nombre de titres)	Nombre de titres	Coût moyen \$	Valeur comptable \$
FONDS DE PLACEMENT (99,02 %)			
BMO International Value Fund 'I'	3 442 651	52 527	62 101
Brandes International Equity Fund 'I'	3 034 614	38 554	47 590
Mawer International Equity Fund 'O'	888 057	30 932	51 976
TOTAL DES FONDS DE PLACEMENT		122 013	161 667
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,02 %)			
AUTRES ACTIFS, MOINS LES PASSIFS (0,98 %)			1 602
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX DÉTENTEURS DE PARTS RACHETABLES (100,00 %)			163 269

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (non audités)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux rubriques « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » et « Notes supplémentaires - Information propre au Fonds », l'actif net est défini comme étant « l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables ». Veuillez vous référer à la note générale 3.

Évaluation à la juste valeur

Pour plus d'informations sur les évaluations de la juste valeur, les données d'entrée utilisées ainsi que sur les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, veuillez vous référer à la rubrique « Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers » de la note générale 5 portant sur la gestion des risques financiers.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les niveaux de hiérarchie des données utilisées à la date d'évaluation.

Au 30 septembre 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	-	-	-	-
Fonds de placement	161 667	-	-	161 667
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	-	-	-	-
Dérivés	161 667	-	-	161 667
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	161 667	-	-	161 667

Au 31 mars 2017

	Instruments financiers à la juste valeur			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
ACTIF				
Placements				
Actions	-	-	-	-
Fonds de placement	157 065	-	-	157 065
Obligations	-	-	-	-
Placements à court terme	-	-	-	-
	157 065	-	-	157 065
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
PASSIF				
Dérivés				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
TOTAL	157 065	-	-	157 065

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux au cours des périodes closes le 30 septembre 2017 et le 31 mars 2017.

Étant donné que la majeure partie de l'actif net du Fonds est investie dans des fonds sous-jacents, le Fonds peut être indirectement exposé aux risques découlant des instruments financiers. Seule l'exposition directe aux risques découlant des instruments financiers du Fonds est toutefois présentée.

Le Gestionnaire du Fonds veille à ce que le conseiller en valeurs des fonds sous-jacents gère les risques financiers. Le Gestionnaire du Fonds examine les portefeuilles de placements des fonds sous-jacents afin d'analyser le style de gestion, et compare la performance au rendement des indices de référence du Fonds. Il obtient des données sur l'analyse de la performance, les répartitions sectorielles et les principaux placements des fonds sous-jacents.

Le Fonds présente les transferts entre les niveaux de la hiérarchie à la juste valeur de la fin du semestre au cours duquel le transfert survient.

Risque de crédit

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds n'investissait pas une part importante de son capital dans des instruments de créance. Par conséquent, le Fonds n'avait aucune exposition significative au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau suivant présente un résumé du risque de concentration du Fonds.

Segments de marché	Pourcentage de l'actif net au 30 septembre 2017 (%)	Pourcentage de l'actif net au 31 mars 2017 (%)
Fonds de placement - actions	99,02	97,76
Autres éléments d'actif net	0,98	2,24

Risque de liquidité

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les parts du Fonds sont rachetables au gré du détenteur. Tous les autres passifs financiers du Fonds ont des échéances inférieures à 30 jours. Pour plus d'information, veuillez vous référer à la note générale 5.

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers (*non audités - suite*)

30 septembre 2017 (notes générales 3 et 5, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Risque de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, la plupart des actifs et passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt. Le Fonds n'était donc pas exposé à un niveau de risque important découlant des variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque de change

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds n'était pas exposé au risque de change de façon significative.

Risque de prix

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, l'impact prévu sur l'actif net du Fonds d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, toutes les autres variables demeurant constantes, est présenté dans les tableaux suivants. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et la différence peut être importante.

Au 30 septembre 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI EAEO	10,00	100,00	9,90	16 167

Au 31 mars 2017

Indices de référence	Variation de l'indice de référence (%)	Exposition à l'indice de référence (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (%)	Impact sur la valeur de l'actif net (\$)
Indice MSCI EAEO	10,00	100,00	9,78	15 707

Fonds d'actions internationales Jov Prospérité

Notes supplémentaires - Information propre au Fonds (non audités)

30 septembre 2017 (note générale 1b, en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Objectifs de placement

L'objectif de placement du Fonds consiste à obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant sur les marchés boursiers à l'extérieur du Canada et des États-Unis dans des titres de capitaux propres d'émetteurs de partout dans le monde, dont l'Europe, l'Asie et le Moyen-Orient. Le Fonds peut également investir dans des fonds communs gérés par nous, nos filiales ou d'autres gestionnaires de fonds qui respectent cet objectif de placement, et il peut investir jusqu'à 100 % de son actif net dans des titres d'autres fonds communs.

Le Fonds

Les séries de parts du Fonds ont été établies aux dates suivantes :

	Date d'établissement (AA-MM-JJ)
Série B	05-03-01
Série O	04-02-24

Gestion des risques financiers

Veuillez vous référer à note générale 5.

Placements dans des entités structurées non consolidées

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, le Fonds détenait les participations suivantes dans des entités structurées non consolidées :

Type	Valeur comptable 30 septembre 2017	Valeur comptable 31 mars 2017
Titres adossés à des créances hypothécaires/à des actifs	-	-
Fonds de placement	161 667	157 065

Opérations entre apparentés

Voir la note générale 6.

Frais de gestion

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, les taux annualisés des frais de gestion des séries du Fonds, compte tenu des renoncations, s'il y a lieu, sont les suivants :

Série	Frais de gestion au 30 septembre 2017 (%)	Frais de gestion au 31 mars 2017 (%)
Série B	1,30	1,30
Série O	1,05	1,05

Le montant des frais de gestion engagés au cours de la période est pris en compte dans le poste « Frais de gestion » de l'état du résultat global.

Parts rachetables

Veuillez vous référer à la note générale 8.

Pour les périodes closes les 30 septembre 2017 et 2016, les parts suivantes ont été émises/réinvesties et rachetées :

	Période close	Émises/réinvesties Début de la période au cours de la période	Rachats de la période	Fin de la période	Nombre moyen pondéré Parts
Série B	2017	31	-	31	31
	2016	31	-	31	31
Série O	2017	10 673	321	10 523	10 598
	2016	10 083	703	10 277	10 200

1. Informations générales

a) Les Fonds

Conseillers en placements T.E., membre d'IA Conseil en placement inc., est le gestionnaire (le « Gestionnaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mai 2016, le Gestionnaire était connu sous le nom Conseillers en placements T.E. Inc. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le fiduciaire (le « Fiduciaire ») des Fonds. Avant le 1^{er} mars 2017, le gestionnaire du Fonds de dividendes Leon Frazer Jov était Placements IA Clarington inc.

Le 21 juillet 2015, le Leon Frazer Canadian Dividend Fund, le Fonds d'actions canadiennes Jov Prospérité, le Fonds canadien de titres à revenu fixe Jov Prospérité, le Fonds d'actions internationales Jov Prospérité et le Fonds d'actions américaines Jov Prospérité sont devenus des fonds en gestion commune. Ces Fonds, y compris le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, sont des fonds en fiducie constitués en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes de déclarations de fiducie. En vertu du Règlement 81-106, les fonds en gestion commune sont dispensés de l'obligation de déposer un rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Les Fonds investissent principalement dans différents types de titres, selon leurs politiques de placement. Veuillez vous référer à l'inventaire du portefeuille de chacun des fonds pour obtenir plus de précisions sur leurs placements.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds est le dollar canadien, sauf pour le Leon Frazer U.S. Dividend Companion Fund, dont la monnaie fonctionnelle et de présentation est le dollar américain.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le Gestionnaire le 16 novembre 2017.

L'adresse du siège social des Fonds est le 26 Wellington Street East, Suite 710, Toronto (Ontario) M5G 1S2 Canada.

b) Dates de présentation de l'information financière

Les états de la situation financière sont présentés au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie portent sur les périodes de six mois closes les 30 septembre 2017 et 2016. Toutefois, pour les Fonds établis au cours de la période, les données présentées portent sur la période comprise entre la date d'établissement et le 30 septembre.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), notamment IAS 34 (italique) *Information financière intermédiaire*.

3. Principales conventions comptables

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Principaux jugements et hypothèses

Lorsqu'il prépare les états financiers, le Gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les conventions comptables et établir des estimations et des hypothèses qui peuvent toucher les montants déclarés de l'actif, du passif, du revenu et des charges ainsi que les renseignements complémentaires au cours des périodes visées. Les estimations et les jugements les plus importants comprennent l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, le classement et l'évaluation des placements et l'application de l'option de la juste valeur.

Les Fonds détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est établie à l'aide de techniques d'évaluation préétablies. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations du Gestionnaire. Les estimations et les hypothèses sont revues périodiquement en fonction de l'évolution des faits et des circonstances. Les changements apportés aux hypothèses pourraient toucher la juste valeur des instruments financiers.

i) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si le Fonds investit ou non en fonction du rendement global aux fins de l'applicabilité de l'option de la juste valeur pour les actifs financiers aux termes d'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Les jugements les plus importants consistent à établir si certains placements sont détenus à des fins de transactions et si l'option de la juste valeur peut être appliquée à ceux qui ne le sont pas.

b) Instruments financiers

i) Classement des instruments financiers

Les Fonds comptabilisent les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des frais de transactions dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes journaliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction.

Les Fonds désignent leurs placements (titres de capitaux propres, fonds de placement et obligations) et leurs placements à court terme comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transactions.

Les conventions comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés des Fonds sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les détenteurs de parts.

L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, classée dans les « autres passifs financiers », est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt contractuel effectif.

Au 30 septembre 2017 et au 31 mars 2017, il n'y avait, pour chacun des Fonds, aucun écart entre la valeur liquidative par part présentée aux fins de transactions et l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

ii) Évaluation à la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre les intervenants du marché à la date d'évaluation. Lorsque le dernier cours pour les actions ou le cours moyen pour les obligations ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause, sauf lorsque le volume négocié au dernier cours est inférieur à 100, auquel cas elle applique le cours moyen.

iii) Dépréciation d'actifs financiers

À chaque date de clôture, les Fonds vérifient s'il existe une indication objective de dépréciation de leurs actifs financiers constatés au coût amorti. Le cas échéant, si une telle indication existe, les Fonds comptabilisent une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs futurs. Les pertes de valeur afférentes aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

iv) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si les Fonds ont transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

c) Placements à court terme

Les placements à court terme comprennent les acceptations bancaires, les bons du Trésor et les effets de commerce adossés à des actifs garantis par des banques et ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins d'un an à la date d'acquisition.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

e) Constatation des revenus

Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les revenus de distributions des fonds de placement et le revenu provenant de fiducies de revenu sont comptabilisés à la date de distribution. Ce dernier type de revenu peut comprendre les dividendes, les intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital. Le produit des distributions peut être utilisé pour l'acquisition de parts additionnelles des fonds de référence.

Les intérêts à des fins de distribution présentés dans l'état du résultat global correspondent aux intérêts des coupons reçus par le Fonds, comptabilisés sur base d'exercice.

Les gains (pertes) réalisés sur les placements et la plus-value (moins-value) latente sont calculés selon la méthode du coût moyen, sans donner effet aux frais de transactions.

f) Autres actifs et passifs financiers

Tous les actifs et passifs financiers de chaque Fonds, autres que les placements, les dérivés et l'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables, sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. L'obligation de chaque Fonds au titre de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui avoisine la juste valeur.

g) Conversion des devises

La juste valeur des placements, des titres détenus et des autres actifs et passifs libellés en devises étrangères est convertie dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les transactions de placement, les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de ces transactions.

Les gains et pertes de change liés à la trésorerie sont présentés à titre de « Gain (perte) de change latent sur la trésorerie », et ceux liés aux autres actifs et passifs financiers et aux gains ou pertes de change réalisés et latents sur les placements ou les dérivés sont présentés dans le « Total des autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés » dans les états du résultat global.

h) Contrats de change

Les contrats de change, si achetés ou vendus, sont évalués à leur juste valeur à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change correspond au gain ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, les positions étaient disposées. Elle est présentée dans l'état du résultat global et dans l'état de la situation financière. Pour les contrats de change au comptant et lorsque les contrats de change sont disposés ou arrivent à échéance, les gains ou les pertes réalisés sont comptabilisés et présentés dans l'état du résultat global. La valeur en dollars canadiens des contrats de change est établie au moyen des taux de change fournis par un fournisseur de services indépendant.

Le Fonds peut conclure des contrats de change dans le but premier de limiter ou de réduire les risques de change associés aux placements ainsi que d'accroître périodiquement les rendements du portefeuille. Des pertes peuvent survenir en raison d'une variation de la valeur des contrats de change ou si la contrepartie ne respecte pas le contrat.

i) Charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la comptabilité d'exercice.

j) Actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables

Les parts des Fonds sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part. La valeur liquidative par part est établie à la fin de chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto. La valeur liquidative d'une série particulière de parts d'un Fonds est établie en calculant la valeur de la quote-part des actifs et des passifs du Fonds communs à toutes les séries revenant à la série en question, moins les passifs des Fonds uniquement attribuables à cette série. Les revenus, les charges non spécifiques aux séries, les gains (pertes) réalisés et latents sur les placements ainsi que les frais de transactions et les frais liés aux opérations de change sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de la valeur liquidative de chacune. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées directement.

Les parts rachetables d'une série peuvent être rachetées en tout temps contre un montant en trésorerie équivalant à la part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série. Les parts rachetables sont classées à titre de passif financier et sont évaluées à la valeur de rachat.

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par part présentée dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables par série pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts de la série en circulation au cours de la période.

Les distributions aux détenteurs de parts rachetables sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables.

k) Participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées

Pour déterminer si les Fonds constituent des entités d'investissement, le gestionnaire peut être tenu de faire des jugements importants quant à savoir si les Fonds présentent les caractéristiques typiques des entités d'investissement. Une entité d'investissement est une entité qui peut ne détenir qu'un seul placement (un fonds sous-jacent). Toutefois, conformément à la définition d'une entité d'investissement, les Fonds obtiennent principalement des fonds d'un ou de nombreux investisseurs, à charge pour eux de fournir à ceux-ci des services de gestion de placement, déclarant à leurs investisseurs qu'ils ont pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus de placement, et évaluent et apprécient la performance de leurs placements sur la base de la juste valeur.

Il a été déterminé que les Fonds répondent à la définition d'entité d'investissement et qu'ils sont tenus de comptabiliser les placements dans leurs entreprises associées, coentreprises et filiales à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les filiales constituent toutes les entités, y compris les placements dans d'autres entités d'investissement, sur lesquelles un Fonds exerce un contrôle. Un Fonds est réputé contrôler une entité lorsqu'il a droit à des rendements variables de par sa participation dans l'entité, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les Fonds sont des entités d'investissement et, à ce titre, elles comptabilisent leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net, le cas échéant. Les Fonds désignent également leurs placements dans des entreprises associées et des coentreprises à la juste valeur par le biais du résultat net.

l) Frais de transactions

Les frais de transactions liés aux placements sont passés en charges dans les états du résultat global au poste « Frais de transactions » à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de transactions sont des coûts marginaux directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions versés à des agents, à des conseillers et à des courtiers.

4. Modifications de conventions comptables à venir

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Selon IFRS 9, le classement des instruments financiers et les méthodes d'évaluation connexes doivent être établis principalement en fonction des objectifs du modèle économique suivi par l'entité pour gérer ces actifs financiers et de la mesure dans laquelle des flux de trésorerie contractuels sont rattachés à ces actifs. Cette norme présente aussi un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes attendues, lequel s'applique à tous les instruments financiers, à l'exception des instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption par anticipation est permise; toutefois, les Fonds évaluent actuellement l'incidence que pourrait avoir cette nouvelle norme sur les états financiers.

5. Gestion des risques financiers

a) Méthodes et hypothèses utilisées pour établir la juste valeur des instruments financiers

Les informations concernant les instruments financiers doivent être présentées selon une hiérarchie qui classe les données d'entrée utilisées dans les méthodes servant à évaluer les actifs et les passifs à la date d'évaluation. La hiérarchie est établie afin de donner une priorité plus élevée aux cours non ajustés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et une priorité plus faible aux données non observables lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles ou fiables. Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1—évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2—évaluation fondée sur des données autres que les cours de marché visés au niveau 1, qui sont observables sur le marché en ce qui a trait à l'actif ou au passif, directement ou indirectement.

Niveau 3—techniques d'évaluation fondées en grande partie sur des paramètres non observables sur le marché.

Les évaluations de la juste valeur des Fonds sont toutes récurrentes. Les instruments financiers sont classés au niveau 1 lorsque le titre ou l'instrument dérivé se négocie sur un marché actif et qu'un prix coté est disponible. Si un instrument financier de niveau 1 cesse d'être négocié sur un marché actif, il est reclassé dans un autre niveau. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les actifs investis sont comptabilisés à l'aide des méthodes décrites ci-après, et la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Notes générales non audités

30 septembre 2017

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

i) Actions

Chaque action cotée est évaluée au prix de clôture publié par la bourse principale où elle est négociée ou, si aucun marché actif n'existe, la juste valeur est établie au moyen de méthodes d'évaluation qui analysent la juste valeur de l'actif net, et au moyen d'autres techniques se fondant sur des comparaisons aux données de référence, comme les indices boursiers. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances en cause.

ii) Placements dans des fonds de référence

Les placements dans des fonds de référence sont évalués à la juste valeur, laquelle correspond généralement à la valeur liquidative du fonds de référence à la date d'évaluation.

iii) Obligations

Les placements à revenu fixe, composés principalement d'obligations gouvernementales et de sociétés, sont évalués selon le cours moyen, lequel est obtenu de services d'évaluation indépendants ou de courtiers qui négocient ces titres. Les services d'évaluation tiennent compte du rendement et du prix de titres à revenu fixe de qualité, de coupon, d'un taux d'intérêt et d'une échéance comparables, ainsi que des prix fournis par les courtiers.

La valeur nominale et le prix de base des obligations à rendement réel sont indexés quotidiennement en fonction de l'inflation. Les intérêts sont accumulés chaque jour d'évaluation selon l'inflation ajustée au pair à cette date. La variation quotidienne de l'inflation ajustée au pair est considérée comme un revenu. À la date d'échéance, les obligations verseront leur dernier paiement d'intérêts du coupon en plus de l'inflation cumulée depuis la date d'émission d'origine.

Les obligations à coupon zéro, les obligations résiduelles et certaines obligations municipales sont évaluées à l'aide d'une matrice de courbes de rendement. Ces dernières sont établies à partir d'un titre de référence et d'un écart de rendement. Le titre de référence est habituellement une obligation du gouvernement du Canada (ou une obligation du gouvernement du Québec pour la courbe de rendement des obligations municipales) venant à échéance au même moment. Si la date d'échéance du titre de référence est différente de celle de l'obligation à évaluer, une interpolation linéaire est alors utilisée. Un prix est ainsi obtenu à l'aide du taux et des caractéristiques de l'obligation.

Pour certaines obligations, aucun marché efficient ne s'est développé. Le Gestionnaire estime alors la juste valeur de ces placements selon des modèles d'évaluation qu'il juge appropriés dans les circonstances. L'évaluation est modélisée sur une base individuelle en fonction de la catégorie des actifs de référence, y compris les actifs traditionnels ou synthétiques.

iv) Évaluation de titres non cotés et d'autres placements

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas appropriés, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du Gestionnaire à l'aide de techniques d'évaluation établies. Ces techniques couvrent, entre autres, les titres qui ne sont plus négociés, les titres émis par des sociétés privées et les titres non liquides. La juste valeur de ces titres établie aux fins du calcul de l'actif net des Fonds attribuable aux détenteurs de parts rachetables peut différer des derniers cours acheteur et vendeur des titres.

Les placements en titres de capitaux propres portent sur les actions ordinaires, les bons de souscription et les actions privilégiées. Ces placements sont évalués en fonction de la dernière ronde de financement, des évaluations fournies par des tiers, des états financiers et des décotes de liquidité. Les placements en titres à revenu fixe sont évalués à la juste valeur en fonction des résultats d'exploitation et de la situation financière de la société. Le Gestionnaire évaluera la capacité de la société à respecter les clauses restrictives de nature financière, notamment sa capacité à effectuer les paiements d'intérêts et de capital, son besoin de financement et sa capacité à couvrir les montants des placements du Fonds au moyen de ses actifs. En plus des diverses méthodes d'évaluation utilisées, un nombre important d'hypothèses clés utilisées pour évaluer les titres de placements sont propres à chaque société émettrice de ces titres.

v) Placements à court terme

Les placements à court terme sont comptabilisés au cours moyen, à l'aide d'évaluations basées sur un système matriciel qui tient compte de facteurs comme le prix, les rendements et les échéances de titres de référence semblables.

La différence entre la juste valeur totale et le coût total des titres, s'il y a lieu, mentionnée dans 5i) à 5v), correspond à « Placements : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

vi) Trésorerie

La trésorerie et le découvert bancaire sont comptabilisés au coût amorti.

vii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats de change est déterminée en fonction d'une matrice des taux à terme. Ces derniers sont calculés à l'aide d'une interpolation linéaire. Si la matrice n'est pas disponible, les cours de marché des devises de référence sont utilisés.

Les options et les contrats à terme standardisés sont évalués à la valeur de marché chaque jour d'évaluation selon le gain ou la perte qui aurait été réalisé si les contrats avaient été réglés.

La différence entre la juste valeur et le coût des titres correspond à « Dérivés : Variation nette de la plus-value (moins-value) latente ».

viii) Autres informations

Si un titre de placement ne peut être évalué selon les critères énoncés ci-dessus ou ceux stipulés dans la réglementation sur les valeurs mobilières ou si le Gestionnaire juge, à tout moment, que les critères d'évaluation qu'il a adoptés, mais qui ne figurent pas dans la réglementation, sont inadéquats, le Gestionnaire utilise alors une évaluation qu'il considère juste dans les circonstances.

b) Risques financiers

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers comme le risque de crédit, le risque de concentration, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix). La valeur des placements du portefeuille d'un Fonds peut fluctuer quotidiennement et refléter l'évolution des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, des marchés et de l'information relative aux émetteurs de certains titres détenus dans les Fonds. L'inventaire du portefeuille regroupe les titres par types d'actifs, par régions géographiques et par segments de marchés. Le niveau de risque dépend des objectifs et de la stratégie de placement de chaque Fonds.

Le Gestionnaire contrôle les effets négatifs potentiels des risques financiers sur le rendement de chaque Fonds en embauchant et en supervisant des conseillers en valeurs professionnels et chevronnés qui revoient régulièrement les positions du Fonds, surveillent l'évolution des marchés et diversifient les placements de chaque portefeuille conformément aux lignes directrices en matière de placement.

L'approche globale de gestion du risque de chaque Fonds comprend l'encadrement des activités de placement ainsi que le suivi et le contrôle du respect de la stratégie de placement de chaque Fonds et de la réglementation sur les valeurs mobilières.

Parts du fonds de référence

Certains Fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds de placement (les « fonds de référence ») dont les politiques de placement autorisent des placements dans des instruments comme les obligations, les actions ou même d'autres parts de fonds. Certains passages de l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » présentent de l'information sur les fonds de référence, s'il y a lieu. Il incombe au Gestionnaire de chaque fonds de référence de s'assurer que les placements respectent la politique de placement du Fonds. Ces placements sont présentés dans l'inventaire du portefeuille.

i) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un Fonds subisse une perte financière si une contrepartie ou un débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements envers le Fonds. Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des instruments financiers présentée dans les états de la situation financière.

Le risque de crédit peut aussi survenir lorsqu'il y a concentration de placements dans des entités qui exercent des activités semblables, qui sont issues du même secteur d'activité ou de la même région géographique ou lorsqu'un placement important est effectué dans une seule entité. Le risque de crédit est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée. Les Fonds investissent dans des actifs financiers qui sont généralement de la catégorie investissement selon la notation établie par une agence de notation reconnue. La juste valeur des instruments de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur et représente l'exposition maximale des Fonds au risque de crédit.

Toutes les transactions sur des titres cotés en bourse sont réglées et payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement de l'achat est effectué une fois que le courtier a reçu les titres. L'opération échoue si une des parties ne respecte pas ses obligations.

ii) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque résultant du fait que les positions du Fonds sont essentiellement soit d'un même emplacement géographique, d'un même type de produit, d'un même secteur d'activité ou d'une même catégorie de contrepartie, et sont touchées de façon semblable par les changements dans les conditions économiques ou d'autres conditions. La stratégie de placement du Fonds vise à réduire ce risque par une bonne diversification de ses positions.

iii) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'un Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers au moment approprié et selon des conditions raisonnables. L'exposition de chaque Fonds au risque de liquidité est concentrée dans le rachat quotidien de parts en trésorerie. Le risque de liquidité est géré en investissant la majorité des actifs du Fonds dans des placements qui se négocient sur un marché actif et dont on peut facilement se départir. De plus, les Fonds conservent suffisamment de trésorerie et de placements à court terme pour maintenir un niveau de liquidité suffisant pour financer les rachats. Chaque Fonds peut également emprunter jusqu'à 5 % de sa valeur liquidative pour financer les rachats.

Les parts sont rachetables sur demande au gré du détenteur. Cependant, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds soit représentative des sorties de fonds réelles, puisque les détenteurs de ces instruments les conservent habituellement plus longtemps.

iv) Risque de marché

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier portant intérêt fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt. Les Fonds sont exposés au risque que la valeur de ces instruments financiers varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Les fluctuations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la trésorerie ou les placements à court terme, ceux-ci étant investis aux taux d'intérêt du marché à court terme et souvent détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux d'intérêt est présenté à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

La stratégie de placement de chaque Fonds vise à limiter ce risque en assurant une diversification judicieuse, en limitant l'exposition à un même émetteur et en recherchant des émetteurs de qualité relativement élevée.

b) Risque de change

Certains Fonds peuvent investir dans des actifs monétaires et non monétaires libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Ces placements entraînent un risque de change, lequel correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Les Fonds peuvent conclure des contrats de change pour réduire le risque de change. L'analyse de sensibilité est présentée à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

c) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier découlant des variations des cours du marché (autres que celles associées au risque de taux d'intérêt ou de change), qu'elles soient causées par des facteurs propres aux instruments financiers ou à leur émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers semblables négociés sur un marché. Tout placement présente un risque de perte en capital. Le conseiller en valeurs du Fonds cherche à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification attentives des titres et des autres instruments financiers tout en respectant les objectifs et la stratégie de placement du Fonds. À l'exception des options et des contrats de change, le risque maximal associé aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. L'ensemble des positions du Fonds sont revus quotidiennement par le conseiller en valeurs du Fonds.

Les détails de la sensibilité aux prix du Fonds sont présentés à la rubrique « Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » de chaque Fonds.

Veuillez vous référer à l'« Analyse de la gestion des risques liés aux instruments financiers » qui décrit les risques propres à chacun des Fonds.

c) Placements dans des entités structurées non consolidées

Chaque Fonds a déterminé que ses placements dans des fonds de référence sont considérés comme des placements dans des entités structurées non consolidées. Certains Fonds peuvent investir dans des fonds de référence pour atteindre leurs objectifs de placement et appliquer diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs.

Les placements d'un Fonds dans des fonds de référence sont exposés au risque de prix découlant de l'incertitude entourant la valeur future de ces fonds de référence.

Le risque maximal de perte auquel un Fonds est exposé du fait de ses placements dans des fonds de référence correspond à la valeur comptable totale de ces placements.

6. Opérations entre apparentés

a) Frais de gestion

Chaque série des Fonds verse des frais de gestion annuels au Gestionnaire, lesquels sont calculés quotidiennement selon la valeur liquidative quotidienne de chaque série et payables chaque mois à terme échu, plus les taxes applicables, tel que décrit dans la section Frais de gestion des « Notes supplémentaires—Information propre au Fonds ».

Le Gestionnaire peut réduire les frais de gestion réels que doivent payer certains détenteurs de parts en faisant en sorte que les Fonds versent à ces détenteurs de parts une distribution, de façon à ce que les frais de gestion réels correspondent aux taux ciblés.

Les charges à payer présentées dans les états de la situation financière, le cas échéant, sont composées de frais d'opérations entre apparentés, soit de gestion et d'administration à taux fixe.

À son entière discrétion, le Gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion payables par les Fonds ou absorber les charges engagées par ces Fonds. Le Gestionnaire peut, en tout temps, mettre fin aux renonciations et aux paiements, mais il peut les poursuivre jusqu'à ce que les Fonds aient atteint une importance suffisante pour prendre en charge raisonnablement tous les frais de gestion et les charges engagées dans le cadre de leurs activités. Même si les renonciations et les absorptions se poursuivent, leur montant peut varier de temps à autre.

b) Frais d'exploitation

Chaque Fonds paie en entier ses frais d'exploitation. Ces frais comprennent les honoraires d'audit, les frais de services de fiduciaire et les droits de garde, les frais de comptabilité et les frais de tenue des comptes, les frais juridiques, les frais de préparation de prospectus et de dépôt, les frais et les charges d'intérêts bancaires, les charges liées à l'information et aux services aux détenteurs de parts, la part proportionnelle du Fonds des honoraires du comité d'examen interne (le « CEI ») et autres frais d'exploitation courante. Chaque Fonds paie également la TVH sur la plupart de ses frais et charges.

7. Parts rachetables

Les parts rachetables de chaque Fonds sont gérées conformément à ses objectifs de placement. Chaque Fonds cherche à atteindre ses objectifs de placement, tout en gérant sa liquidité afin de pouvoir honorer les demandes de rachat. Les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux détenteurs de parts rachetables présentent les variations touchant les parts rachetables de chaque Fonds pendant les périodes visées.

Les parts rachetables autorisées de chaque série des Fiducies se composent d'un nombre illimité de parts sans valeur nominale.

Les parts d'une série d'une fiducie sont rachetables au gré du détenteur, conformément à la déclaration de fiducie, à la valeur liquidative courante de la série.

Les parts de chaque Fonds sont présumées être des passifs financiers, en raison de la structure à séries multiples de chaque Fonds et du fait que chaque série a des caractéristiques différentes. Les parts en circulation des Fonds comportent une obligation contractuelle de distribuer le revenu net et les gains en capital nets réalisés annuellement (en trésorerie si le détenteur de parts le demande). Par conséquent, l'obligation de rachat n'est pas la seule obligation contractuelle liée aux parts. Les parts rachetables en circulation du Fonds sont classées comme des passifs financiers conformément aux exigences de la norme IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Les détenteurs de parts de série O de la fiducie ne paient pas de commission de vente à l'achat, ni de frais de rachat au moment du rachat.

8. Impôts sur le revenu

Les Fonds se qualifient à titre de fiducies de fonds communs de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, ne sont pas assujettis à l'impôt sur la partie de leur revenu net de placements, y compris le montant net des gains réalisés, qui est distribué aux détenteurs de parts. Ce revenu distribué est imposable dans les mains des détenteurs de parts. L'impôt sur le montant net des gains en capital réalisés est généralement recouvrable au fur et à mesure des rachats en vertu des dispositions sur le remboursement contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Aucune charge d'impôts sur le revenu n'a été inscrite dans ces états financiers puisque suffisamment de revenu et de gains nets en capital réalisés ont été distribués aux détenteurs de parts.

Notes générales non auditées

30 septembre 2017

(voir également les Notes supplémentaires aux états financiers - Information propre au Fonds)

À la fin de l'année d'imposition, le 31 décembre 2016, les Fonds affichaient les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital reportables aux fins de l'impôt sur le revenu présentés dans les « Notes supplémentaires-Information propre au Fonds ». Les pertes autres qu'en capital expirent aux dates indiquées. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et portées en déduction de gains en capital futurs.

Le revenu des placements détenus par les Fonds peut être soumis à des retenues d'impôts dans des territoires autres que ceux des Fonds, en fonction des exigences du pays d'origine. Le cas échéant, les retenues d'impôt sont présentées à un poste distinct de l'état du résultat global.

iA CONSEIL EN PLACEMENT INC.

Bureau administratif, 26 Wellington Street, bureau 710, Toronto, Ontario, M5E 1S2 • 1-866-514-6603

www.teic.com